
**Information et documentation — Code
international normalisé des textes (ISTC)**

*Information and documentation — International Standard Text Code
(ISTC)*

**iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)**

ISO 21047:2009

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/33b18685-58f0-47c6-a274-1f95a5d72eb1/iso-21047-2009>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 21047:2009

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/33b18685-58f0-47c6-a274-1f95a5d72eb1/iso-21047-2009>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2009

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Structure et syntaxe de l'ISTC	3
4.1 Structure et syntaxe de base	3
4.2 Élément d'enregistrement	3
4.3 Élément de l'année	3
4.4 Élément de l'œuvre textuelle	3
4.5 Chiffre de contrôle	3
5 Attribution d'un ISTC	3
6 Administration du système ISTC	4
7 Association d'un ISTC et de métadonnées ISTC	4
8 Relation avec d'autres identifiants	4
Annexe A (normative) Méthode de calcul du chiffre de contrôle d'un ISTC	5
Annexe B (normative) Principes d'attribution et d'utilisation de l'ISTC	6
Annexe C (normative) Gestion du système ISTC	8
Annexe D (normative) Métadonnées ISTC pour l'enregistrement des œuvres textuelles	10
Annexe E (informative) Relations entre l'ISTC et d'autres identifiants de publication ISO	15
Bibliographie	23

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 21047 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 46, *Information et documentation*, sous-comité SC 9, *Identification et description*.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 21047:2009
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/33b18685-58f0-47c6-a274-1f95a5d72eb1/iso-21047-2009>

Introduction

Le Code international normalisé des textes (ISTC) vise à permettre l'identification effective des œuvres textuelles. L'ISTC donne un moyen d'identifier de manière unique et pérenne des œuvres textuelles dans des systèmes d'information, et de faciliter l'échange d'informations relatives à ces œuvres entre auteurs, agents, éditeurs, détaillants, bibliothèques, gestionnaires de droits et autres parties concernées, au niveau international.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 21047:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/33b18685-58f0-47c6-a274-1f95a5d72eb1/iso-21047-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/33b18685-58f0-47c6-a274-1f95a5d72eb1/iso-21047-2009>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 21047:2009

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/33b18685-58f0-47c6-a274-1f95a5d72eb1/iso-21047-2009>

Information et documentation — Code international normalisé des textes (ISTC)

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie le code international normalisé des textes (ISTC) qui s'applique à toute œuvre textuelle, dès lors qu'il y a intention de produire une œuvre textuelle de ce type sous la forme d'une ou de plusieurs manifestations. Elle fournit un élément de données d'identification pour les applications qui permettent d'enregistrer et d'échanger des informations concernant les œuvres textuelles et les manifestations qui leur sont associées. Par exemple, l'ISTC peut servir à retrouver l'ensemble des manifestations successives d'une même œuvre textuelle ou des œuvres dérivées de cette œuvre textuelle, dans des applications concernant la gestion électronique de droits ou la recherche d'informations.

L'ISTC ne s'applique pas aux manifestations d'une œuvre textuelle, qui recouvrent tout produit matériel (par exemple un article imprimé) ou tout format électronique (par exemple un livre électronique). Les manifestations textuelles font l'objet de systèmes distincts d'identification.

L'attribution d'un ISTC à une œuvre textuelle n'a pas de signification et ne confère aucunement une valeur de preuve juridique au statut de l'œuvre du point de vue des droits d'auteur et des droits de propriété intellectuelle attachés à cette œuvre textuelle.

2 Références normatives

ISO 21047:2009
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/33b18685-58f0-47c6-a274-1f95a5d72eb1/iso-21047-2009>

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule la publication citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 639-2, *Codes pour la représentation des noms de langue — Partie 2: Code alpha-3*

ISO/CEI 7064, *Technologies de l'information — Techniques de sécurité — Systèmes de caractères de contrôle*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

métadonnées administratives

données recueillies afin d'assurer la gestion du processus d'enregistrement d'un ISTC [y compris données relatives au **déclarant** (3.10)]

3.2

auteur

créateur (3.5) responsable en tout ou en partie du contenu intellectuel d'une **œuvre textuelle** (3.12)

3.3

chiffre de contrôle

chiffre complémentaire qui peut être utilisé afin de vérifier l'exactitude d'un numéro normalisé par le biais d'une relation mathématique avec les chiffres qui constituent ce numéro

3.4

contributeur

personne ou collectivité qui contribue à l'élaboration d'une **œuvre textuelle** (3.12) en totalité ou partiellement

3.5

créateur

contributeur (3.4) responsable de l'inchoation du contenu d'une **œuvre textuelle** (3.12)

3.6

dérivation

œuvre (textuelle) (3.12) distincte essentiellement réalisée à partir d'éléments empruntés à une autre **œuvre textuelle** (3.12) ou à d'autres œuvres

3.7

métadonnées ISTC

données descriptives déclarées et enregistrées au cours du processus d'enregistrement d'un ISTC et qui permettent de différencier une **œuvre textuelle** (3.12) qu'identifie un ISTC et une autre **œuvre textuelle** (3.12) qu'identifie un ISTC

3.8

manifestation (textuelle)

fixation, tangible ou intangible, d'une **œuvre textuelle** (3.12), en un ou plusieurs exemplaires

EXEMPLES Un manuscrit, une édition imprimée, un fichier informatique textuel, un enregistrement parlé.

3.9

registre

fichiers structurés contenant les ISTC enregistrés et les métadonnées qui leur sont associées

3.10

déclarant

personne ou collectivité qui a sollicité et obtenu un ISTC pour une **œuvre textuelle** (3.12) auprès d'un **organisme d'enregistrement** (3.11) désigné au sein du système ISTC

3.11

autorité d'enregistrement

organisme désigné par l'ISO afin d'assurer l'administration du système ISTC et son déploiement

3.12

œuvre (textuelle)

création distincte, abstraite, à contenu intellectuel ou artistique, consistant essentiellement en un assemblage de mots, et dont l'existence est révélée ou censée devoir être révélée par le biais d'une ou de plusieurs **manifestation(s) textuelle(s)** (3.8)

NOTE Pour les besoins de l'enregistrement des ISTC, l'expression **œuvre textuelle** (3.12) englobe également les diverses catégories d'expressions à contenu intellectuel ou artistique sous forme textuelle (par exemple un roman, une pièce de théâtre, une traduction) à l'exclusion des aspects d'ordre purement matériel (par exemple forme imprimée, forme électronique) sous lesquels ces expressions se manifestent. Voir **manifestation (textuelle)** (3.8).

3.13

titre

mot, expression, caractère ou groupe de caractères, figurant habituellement sur des **manifestations textuelles** (3.8) d'une **œuvre textuelle** (3.12), et qui nomme cette œuvre textuelle et doit permettre de la distinguer parmi d'autres

NOTE Adapté de ISO 690-2:1997, définition 3.17 et de l'ISO 5127:2001, définition 4.2.1.4.01.

4 Structure et syntaxe de l'ISTC

4.1 Structure et syntaxe de base

Un ISTC doit comporter 16 chiffres hexadécimaux utilisant les signes numériques de 0 à 9 et les lettres de A à F. Il doit être constitué des éléments suivants:

- élément d'enregistrement;
- élément de l'année;
- élément de l'œuvre textuelle;
- chiffre de contrôle.

Lorsqu'un ISTC est donné sous forme écrite ou imprimée, les lettres ISTC doivent le précéder. Afin de faciliter la transcription exacte d'un ISTC, il convient qu'un trait d'union ou un espace soit placé entre deux éléments successifs, comme dans les exemples suivants:

EXEMPLES

ISTC 0A9 2002 12B4A105 7

ISTC 0A9-2002-12B4A105-7

4.2 Élément d'enregistrement

La première partie d'un ISTC doit être l'élément d'enregistrement. L'élément d'enregistrement doit consister en trois chiffres hexadécimaux. L'élément d'enregistrement doit être attribué par l'organisme d'enregistrement pour chaque ISTC.

[ISO 21047:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/33b18685-58f0-47c6-a274-1f95a5d72eb1/iso-21047-2009)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/33b18685-58f0-47c6-a274-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/33b18685-58f0-47c6-a274-1f95a5d72eb1/iso-21047-2009)

4.3 Élément de l'année

[1f95a5d72eb1/iso-21047-2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/33b18685-58f0-47c6-a274-1f95a5d72eb1/iso-21047-2009)

La deuxième partie d'un ISTC doit être l'élément de l'année. L'élément de l'année doit consister en trois chiffres hexadécimaux, représentant l'année au cours de laquelle l'ISTC est attribué.

4.4 Élément de l'œuvre textuelle

La troisième partie d'un ISTC doit être l'élément de l'œuvre textuelle. L'élément de l'œuvre doit consister en huit chiffres hexadécimaux.

L'élément de l'œuvre textuelle doit être attribué par l'organisme d'enregistrement de l'ISTC pour l'œuvre textuelle.

4.5 Chiffre de contrôle

La quatrième et dernière partie d'un ISTC doit être le chiffre de contrôle. Le chiffre de contrôle doit être calculé selon un système MOD 16-3 défini conformément à l'ISO/CEI 7064. Voir l'Annexe A pour de plus amples informations.

5 Attribution d'un ISTC

Voir l'Annexe B pour les principes d'attribution et d'utilisation d'un ISTC.

6 Administration du système ISTC

Le système ISTC doit être administré par l'organisme d'enregistrement de la présente Norme internationale (ci-après désignée sous le nom de l'Autorité d'enregistrement ISTC).

Les principales tâches de l'Autorité d'enregistrement ISTC sont indiquées dans l'Annexe C.

7 Association d'un ISTC et de métadonnées ISTC

Un ISTC doit être associé aux métadonnées ISTC (voir Annexe D) relatives à l'œuvre textuelle qu'il identifie, au moyen d'un registre. L'Autorité d'enregistrement des ISTC doit tenir ce registre.

8 Relation avec d'autres identifiants

Des exemples de relation entre un système ISTC et d'autres systèmes d'identification ISO, tels que le Numéro international normalisé du livre (ISBN) et le numéro international normalisé des publications en série (ISSN), sont donnés dans l'Annexe E.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 21047:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/33b18685-58f0-47c6-a274-1f95a5d72eb1/iso-21047-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/33b18685-58f0-47c6-a274-1f95a5d72eb1/iso-21047-2009>

Annexe A (normative)

Méthode de calcul du chiffre de contrôle d'un ISTC

L'algorithme de calcul du chiffre de contrôle d'un ISTC doit être fondé sur l'ISO/CEI 7064 mais utilise un module MOD 16-3, afin de gérer le caractère hexadécimal de l'ISTC, comme illustré dans le Tableau A.1.

Tableau A.1 — Routine du chiffre de contrôle hexadécimal (MOD 16-3) pour les ISTC

Paramètre	Éléments constitutifs de l'ISTC													Chiffre de contrôle		
	Élément d'enregistrement			Élément d'année				Élément de l'œuvre textuelle								
n = Numéro ISTC	0	A	9	2	0	0	2	1	2	2	3	F	3	3	2	0
i = Indice de position	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
w_i = Poids pour MOD 16-3 utilisant des poids de système pur	11	9	3	1	11	9	3	1	11	9	3	1	11	9	3	1
h = Conversion hexadécimale de n	0	10	9	2	0	0	2	1	2	2	3	15	3	3	2	0
p = Produit ($h \times w_i$)	0	90	27	2	0	0	6	1	22	18	9	15	33	27	6	
s = Somme des produits	256															
c_d = Chiffre décimal de contrôle (MOD 16 de 256)	0															
c = Chiffre de contrôle de l'ISTC reposant sur l'hexadécimal de c_d	0															

Annexe B (normative)

Principes d'attribution et d'utilisation de l'ISTC

B.1 Attribution de l'ISTC

B.1.1 Un ISTC doit être attribué à une œuvre textuelle par l'Autorité d'enregistrement des ISTC sur demande d'un auteur ou d'une autre personne ou d'une collectivité responsable de la création de cette œuvre textuelle (un «créateur»), ou sur demande de toute personne ou collectivité autorisée à représenter ce créateur. Lorsque des recherches raisonnables n'ont pas permis de localiser un créateur ou un représentant autorisé d'un créateur et n'en ont pas donné la possibilité, toute personne ou organisme peut demander l'attribution d'un ISTC.

B.1.2 Un même ISTC ne doit pas être attribué à plus d'une œuvre textuelle.

B.1.3 Une même œuvre textuelle ne doit pas se voir attribuer plus d'un ISTC.

B.1.4 Les déclarants doivent fournir des métadonnées relatives à l'œuvre textuelle qu'ils déclarent, conformément aux spécifications établies par l'Autorité d'enregistrement de l'ISTC. Voir B.2 et Annexe D.

B.1.5 Les œuvres textuelles aptes à recevoir un ISTC recouvrent l'ensemble de toutes les entités distinctes et abstraites, consistant essentiellement en un assemblage de mots, qu'il est possible de décrire de manière à satisfaire aux spécifications des métadonnées ISTC.

B.1.6 Pour pouvoir obtenir un ISTC, il faut que les métadonnées déclarées pour une œuvre textuelle au moment de l'enregistrement comportent au moins un élément, se rapportant à l'œuvre elle-même, qui la distingue de toutes les autres œuvres textuelles auxquelles un ISTC a déjà été attribué. Si deux entités ont des métadonnées ISTC rigoureusement identiques, elles doivent être traitées comme une seule et même œuvre textuelle et recevoir un seul et même ISTC.

B.1.7 Il est possible d'attribuer un ISTC à une œuvre textuelle à tout moment, y compris de manière rétrospective à des œuvres qui existaient déjà avant l'application de la présente Norme internationale.

B.1.8 Toute œuvre dérivée d'une œuvre textuelle peut se voir attribuer un ISTC, pourvu que les métadonnées ISTC la distinguent de l'œuvre textuelle dont elle est dérivée et y fassent référence.

B.1.9 Dès lors qu'un ISTC a été attribué, il ne doit en aucun cas être réutilisé pour une autre œuvre textuelle même s'il s'avère qu'il a été attribué par erreur.

B.2 Métadonnées ISTC

Les éléments des métadonnées essentielles à l'enregistrement de tout ISTC doivent, au minimum, comporter:

- a) au moins un titre pour l'œuvre textuelle, avec indication du type de titre dont il s'agit (voir D.2);
- b) le nom d'au moins un auteur ou autre créateur de l'œuvre textuelle si l'on dispose de cette information. À défaut, le nom d'au moins un autre contributeur à l'œuvre textuelle avec indication du rôle joué dans l'élaboration de l'œuvre textuelle (voir D.3);
- c) une mention précisant si l'œuvre textuelle est dérivée ou non d'une autre œuvre textuelle et, dans l'affirmative, une indication du type de dérivation (voir D.4.1);